

CONSIGNES PANDÉMIE

À LIRE AVANT L'ARRIVÉE DANS LE MILIEU DE STAGE

Levée de l'obligation d'être adéquatement protégé pour effectuer un stage dans le réseau de la Santé et des Services sociaux.

Conformément aux consignes du Ministère de la Santé et des services sociaux, depuis le 9 novembre 2022, les stagiaires en milieu hospitalier n'ont plus l'obligation d'être adéquatement protégés et, par conséquent, n'auront plus à présenter une preuve de vaccination afin d'effectuer un stage dans le réseau de la santé.

Consignes de prévention

Tout au long de votre stage vous devez respecter rigoureusement les consignes suivantes :

- Port du masque lorsque requis
- Pratique régulière de l'hygiène des mains
- Auto-surveillance des symptômes
- Port adéquat des équipements de protection individuelle (ÉPI).

Lorsqu'en contact avec la clientèle, même en zone froide, le port de la protection oculaire est **recommandé**. Il devient **obligatoire** dans les situations suivantes :

- Avec les patients COVID + ou suspectés;
- Lors des interventions générant des gouttelettes ;

Mise à jour 2023-06-19

Ce document est basé sur les recommandations de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), certaines mesures de prévention sont uniques au CHU Sainte-Justine et sont appliquées selon les recommandations de la Prévention et contrôle des infections (PCI) du CHU Sainte-Justine

- Lorsqu'il y a risque d'éclaboussure avec les liquides biologiques.

Le type de protection requis varie selon la zone (froide, tiède ou chaude), vous référer à votre responsable de stage pour connaître la protection appropriée. La protection oculaire vous sera fournie au besoin par le secteur de stage.

Le port du masque demeure obligatoire pour :

- Le personnel en contexte de soins ou d'interaction soutenue avec les patientes, patients et familles;
- Le personnel, les patientes, patients et familles positifs à la COVID-19;
- Le personnel, les patientes, patients et familles qui ont des symptômes associés à la COVID-19 ou non, soit : toux, écoulement nasal, congestion nasale, éternuements et/ou mal de gorge (incluant les allergies).

Le port du masque est optionnel :

- Dans les corridors et les aires communes, tant au CHU Sainte-Justine qu'au CRME;
- Dans les milieux de vie;
- Pour les familles et les proches, dans la chambre ou le bureau de consultation.

➔ [Visionnez la formation du CHU Sainte-Justine sur le port des ÉPI](#)

Port du masque N-95

Le port du N-95 sera nécessaire uniquement dans les chambres d'un patient chaud ou tiède (incluant l'urgence).

Les stagiaires préférant porter le masque N-95 seront autorisés à le faire.

Le masque de procédure ou le N-95 continue d'être requis en tout temps. Il peut toutefois être retiré dans les bureaux fermés et partagés lorsqu'assis à plus de 2 mètres d'un collègue.

Quelques points importants à retenir :

- Les employés, chercheurs, stagiaires et médecins concernés doivent procéder à un test d'étanchéité avant de porter le masque N-95. Afin de faire vous-même votre test d'étanchéité (fit-check) du masque N-95, [consulter l'affiche disponible ici](#).
- À noter que les hommes doivent être fraîchement rasés pour assurer la bonne étanchéité du masque N-95.
- Le test d'étanchéité (fit-check) ne remplace pas un test d'ajustement (fit test). Les employés qui n'ont pas fait leur test d'ajustement (fit test) sont invités à prendre rendez-vous avec le service Santé et de Sécurité au Travail en communiquant avec Mohamed Madi (poste 3577) ou Antony Jean-Baptiste (poste 7568).
- Les étudiants et stagiaires qui ont été fit-testés ailleurs pourront utiliser ces masques. Ceux pour lesquels le stage au CHUSJ est d'une durée de moins de 4 semaines ne seront pas fit-testés au CHUSJ.

Symptômes et validité du stage

Une absence pour test de dépistage, en raison de symptômes ou isolement demandé par le Bureau de santé du CHU Sainte-Justine, sera considérée motivée et **n'affectera pas la validité du stage**.

Directives en cas de symptômes

En cas de symptômes, vous isoler immédiatement et contacter la ligne Info-Coronavirus du CHU Sainte-Justine au 514 345-4931 poste 4882 pour évaluation.

Si un dépistage est requis, remplir le [formulaire électronique pour le dépistage](#).

Les stagiaires doivent aviser leur superviseur de stage de toute absence liée à un test de dépistage ou un isolement demandé par la cellule COVID-19 du CHU Sainte-Justine.

Symptômes à surveiller

- Fièvre (température buccale de 38 °C (100,4 °F) et plus) ou frissons
- Toux récente ou aggravation d'une toux chronique
- Perte soudaine de l'odorat avec ou sans perte de goût
- Douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique)
- Mal de tête
- Fatigue intense
- Perte importante de l'appétit
- Mal de gorge
- Nausées, vomissements ou diarrhées
- Difficulté à respirer ou essoufflement
- Douleur à la poitrine
- Nez qui coule

Consignes spécifiques au Centre de réadaptation Marie Enfant et ses écoles spécialisées

En plus des mesures ci-haut mentionnées, certains milieux ont mis en place des mesures de prévention supplémentaires. Si votre stage est prévu au Centre de réadaptation Marie Enfant ou ses écoles spécialisées affiliées, assurez-vous de suivre les consignes spécifiques à ces milieux.

Adressez-vous à votre superviseur de stage pour connaître les spécificités de chaque milieu où vous devrez vous rendre pendant votre stage.

Stagiaires enceintes ou immunosupprimé(e)s

Les stagiaires enceintes, qui allaitent ou immunosupprimé(e)s peuvent effectuer leur stage au CHU Sainte-Justine sous certaines conditions.

Avisez votre responsable de stage du CHU Sainte-Justine si vous êtes enceinte, vous allaitez ou êtes immunosupprimé(e), il contactera le [Bureau de la santé sécurité au travail](#) du CHU Sainte-Justine afin de s'assurer que le milieu de stage ne présente pas de risques pour vous.